

Institut du Patrimoine wallon
Centre des métiers du Patrimoine
« la Paix-Dieu »



**Classes d'éveil
au Patrimoine et à ses métiers
2011-2012**

Dossier à l'attention des enseignants



Rue Paix-Dieu, 1b – 4540 Amay – Tél: 085/410.350 – Fax: 085/410.380
E-mail: info@paixdieu.be - site internet: www.paixdieu.be

1. Présentation générale

A. Institut du Patrimoine wallon

Organisme régional d'intérêt public, l'Institut du Patrimoine a été créé par le décret du 1^{er} avril 1999 relatif à la conservation et à la protection du patrimoine.

Ses missions sont au nombre de cinq, dans l'ordre chronologique où elles ont été confiées ou confirmées à l'organisme :

- L'assistance aux propriétaires de monuments classés ou menacés (1999) ;
- La gestion du Centre des métiers du Patrimoine « la Paix-Dieu » (1999) ;
- La valorisation des propriétés régionales classées (1999), précisé par décret en 2003
- La promotion et la sensibilisation au patrimoine (2004), confirmée par décret en 2008
- Le conseil en réaffectation de monuments classés (2008)

B. Centre des métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu »

Le Centre des métiers du patrimoine assure la mission fondamentale de préservation et de transmission des savoir-faire dans le domaine du patrimoine architectural. Différentes activités de sensibilisation, de formation et d'information y sont organisées et touchent un public large et diversifié, des plus jeunes aux plus spécialisés. Le Centre dispense également un très large éventail de formations spécialisées, théoriques et pratiques, à destination des professionnels des secteurs de la construction et du patrimoine. Grâce à son centre d'information et de documentation, la Paix-Dieu remplit également une mission fondamentale d'information et d'assistance technique. Enfin, sous l'impulsion de l'IPW et de son Centre des métiers du Patrimoine, les trois Académies universitaires se sont associées pour créer un master complémentaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier. Les cours sont en partie dispensés au Centre de la Paix-Dieu qui assure également le secrétariat administratif.

Le chantier de restauration de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu est également le théâtre de « **classes d'éveil au Patrimoine et à ses métiers** ».

Dès le premier degré de l'enseignement secondaire, les élèves doivent réfléchir à leur orientation future au sein d'une formation générale, technique, professionnelle ou artistique. Les classes d'éveil s'adressent à des élèves de 12 à 15 ans pour leur faire découvrir les métiers du patrimoine, un secteur peu connu alliant activités manuelles et intellectuelles, toutes valorisantes et nécessitant un niveau de qualification élevé.



Depuis 1998, ces classes ont permis à plus de 9000 adolescents de l'enseignement secondaire inférieur, tous réseaux confondus, de se sensibiliser gratuitement, durant quatre journées, au patrimoine architectural et à ses métiers. Une participation de **65 €** par personne pour les quatre jours est demandée aux élèves et professeurs souhaitant bénéficier de l'hébergement *in situ* (les 3 repas inclus). Les participants en externat ont la possibilité de se restaurer sur place (sandwiches au prix maximal de 3,5 € pièce).

Le programme est dispensé à la Paix-Dieu par les formatrices, historiennes de l'art agrégées, et par des professionnels du secteur. Avec la formatrice, lors d'« actions-découvertes », les élèves s'initient aux mille secrets d'un chantier de restauration par l'approche du site et au contact d'architectes, d'archéologues, d'ingénieurs et comprennent rapidement que, le patrimoine bâti, c'est bien plus que des « vieilles pierres » et que ses métiers sont actuels dans bien des domaines. En compagnie de femmes et d'hommes de métiers qui les accueillent dans leurs ateliers, les élèves s'enrichissent de leur savoir-faire, de leur enthousiasme et prennent conscience de la multitude de situations et de projets que leurs compétences les amènent à rencontrer dans la profession qu'ils ont choisie. Chacune des activités proposées aiguise l'autonomie, la responsabilité des élèves et leur apprend l'esprit d'équipe, une certaine rigueur, la dextérité manuelle, la mise en pratique des connaissances générales (chacune des disciplines scolaires) et spécifiques, ... car les mains ne travaillent jamais sans la tête.

Le Centre organise aussi un module de formation à la **pédagogie du Patrimoine et de ses métiers** destiné aux enseignants et aux futurs professeurs. La Paix-Dieu propose également des **stages de vacances « Compagnons en herbe »** destinés aux plus jeunes (9-13 ans).

Cette année académique 2011-2012, le Centre des métiers du patrimoine offre l'occasion aux **jeunes de plus de 16 ans** de l'enseignement **artistique, professionnel, technique et spécialisé (section construction)** de se former aux techniques liées à la restauration du patrimoine bâti. L'aspect pratique est privilégié. Cette formation se déroule principalement en atelier. Elle est dispensée par un artisan spécialisé dans la technique demandée. La rencontre avec une historienne de l'art apportera les clés nécessaires pour comprendre le patrimoine bâti et sa restauration. La formation est adaptée aux prérequis et connaissances des élèves.



La volonté du Centre est également d'ouvrir ses portes aux **enfants des écoles primaires**. Un programme d'activités, spécialement conçu pour les enfants de **4^e, 5^e et 6^e années** primaires, appelé « **activités converses** », débutera en septembre 2011. Les activités se dérouleront sur une ou deux journées, soit en internat soit en externat.

C. Situation géographique de la Paix-Dieu

Le site de l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu est localisé à Jehay, sur la commune d'Amay, à une vingtaine de kilomètres de Liège.

Accès :

autoroute E42 Mons-Charleroi-Namur-Liège, **sortie 6 – Villers-le-Bouillet**.

RN65, direction Huy puis RN 684 direction Amay-Huy.

Des panneaux indicateurs « la Paix-Dieu » (blanc sur fond brun) sont visibles au premier rond-point après la sortie d'autoroute.

2. Accueil au Centre des métiers du Patrimoine

- Encadrement :

équipe pédagogique :

- 1 formatrice-ressource, licenciée et agrégée en histoire de l'art et en archéologie, ayant suivi une formation spécifique en pédagogie du patrimoine et de ses métiers ;
- 1 artisan, professionnel actif du secteur de la restauration, présentant la dextérité et les aptitudes pédagogiques requises pour transmettre son savoir-faire et les caractéristiques fondamentales de son métier (taille de pierre, couverture, menuiserie, maçonnerie ou peinture en décor selon les disponibilités).

équipe du Centre :

- Anne-Françoise Cannella : directrice a.i.
- Nadine Babyas : architecte
- Annick Piron : responsable des stages adultes
- Isabelle Halleux : assistante pour les stages adultes
- Ingrid Boxus, Muriel De Potter et Florence Pirard : cellule pédagogique
- Dominique Gustin : artisan menuisier des classes d'éveil
- Céline Bulté : bibliothécaire au Centre d'Information et de Documentation
- Corinne Kiala : secrétaire de direction
- Virginie Boulez : archéologue
- Anne-Françoise Barthélemy : secrétariat du Master en Conservation et Restauration
- Jean-François Marotta : responsable d'hébergement
- Frédéric Praillet : technicien de maintenance
- Eric Wilkin : technicien de maintenance
- Claudine Delhalle : concierge

- Coordonnées des personnes à contacter durant les quatre journées :

Pour les directions et le corps professoral :

- secrétariat du Centre : (Tél.) 085/410.350 - (Fax) 085/410.380
- classes d'éveil : 085/410.355 ou 085/410.387
- hébergement (Jean-François Marotta) : 085/410.376 ou 0476/87.88.51

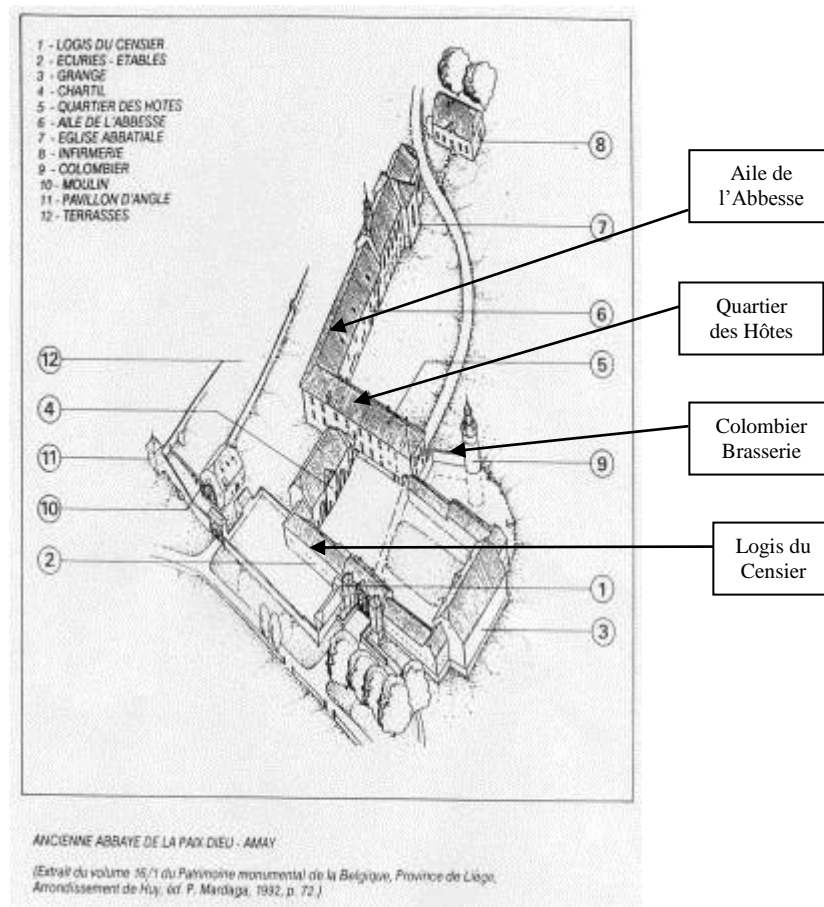
Pour les parents **en cas d'urgence uniquement** :

- toute la journée par téléphone : 085/410.350 ou par fax : 085/410.380
- avant 8h15 et après 17h00 (Jean-François Marotta) : 0476/87.88.51 ou par fax : 085/410.380

- Locaux mis à la disposition de la classe :

- une salle de cours
- un local de rangement
- un local contenant une maquette du site
- un atelier pour le travail avec l'artisan
- la cafétéria (équipée de vaisselle)
- l'hébergement (dans l'Aile l'Abbesse)

Ces locaux se trouvent dans le Quartier des Hôtes, l'Aile de l'Abbesse, la Ferme (le Logis du Censier) et la Brasserie (reconstruite et accolée au Colombier), voir plan ci-dessous.



- Règles de conduite à respecter impérativement sur le site sous peine d'exclusion(*) :

Respect du lieu :

- il est interdit de fumer dans les bâtiments
- il est interdit de jeter des détritrus sur le site (des poubelles sont à votre disposition)
- respect du tri sélectif dans les poubelles
- propreté des locaux, respect du mobilier, du matériel pédagogique et des outils mis à disposition lors des activités

Respect des occupants :

- le personnel de la Paix-Dieu et de l'espace Info-Tourisme Hesbaye-Meuse installé dans le hall d'accueil du Quartier des Hôtes (silence à proximité des bureaux administratifs et politesse)
- les propriétaires des lieux, Monsieur et Madame Labeye (respect des bâtiments de la ferme, de l'infirmierie et des alentours)
- les stagiaires adultes et les visiteurs du site

Respect du travail des personnes qui prennent soin du Centre :

- les techniciens de surface
- le technicien de maintenance
- le personnel attaché au bon fonctionnement de l'espace d'hébergement

Respect des formatrices-ressources :

- elles disposent de 4 jours pour faire passer des notions complexes liées au patrimoine, à la restauration et à la réaffectation. Leur temps est donc compté et leur rôle n'est pas celui d'un gendarme (*)

Respect des artisans :

- ceux-ci, entre leurs divers chantiers, nous font le plaisir de se libérer pour partager leur expérience avec les adolescents accueillis. Leur dextérité manuelle, leur savoir-faire et leurs connaissances sont disponibles 4 jours, pas un de plus. Le rôle de gendarme n'est donc pas le leur non plus (*)

Sécurité :

- Le site étant en chantier, chacun doit tenir compte de sa sécurité et de celle de ses compagnons en respectant les interdictions présentes sur le site (barrières de sécurité et panneaux, balises, règles fixées en début de stage).

***Nous demandons aux professeurs d'être présents autant pour maintenir la discipline de la classe que pour la participation active au sein du groupe pendant les activités avec la formatrice et l'artisan.**

Avis aux accompagnateurs : durant les temps de pause prévus entre les animations et durant le temps de midi, le personnel du Centre décline toute responsabilité, les élèves étant sous l'unique surveillance de leurs professeurs et accompagnateurs.

****Le règlement d'ordre intérieur est communiqué aux directions des écoles ainsi qu'aux professeurs avant leur séjour à la Paix-Dieu. Il est également disponible sur le site Internet.**

3. Hébergement

Depuis janvier 2007, le Centre de la Paix-Dieu dispose d'un espace d'hébergement situé dans l'Aile de l'Abbesse. Il comprend un restaurant self-service « la Table de l'Abbaye » ainsi qu'un grand salon, un étage réservé aux chambres des classes d'éveil et un second étage réservé lui aux stagiaires adultes.

Pour les classes d'éveil, la composition des chambres se répartit comme suit : 10 chambres de 4 lits, 1 chambre de 6 lits, 2 chambres privatives pour les accompagnateurs et une chambre pour personne à mobilité réduite (PMR).

Chaque chambre dispose de deux lits superposés, de deux armoires de rangement, d'une table et d'un tabouret. Les sanitaires sont constitués d'une douche, de deux éviers et d'une toilette séparée.

Au rez-de-chaussée de l'Aile de l'Abbesse, se situe un grand salon, espace de détente qui dispose d'un kicker, d'un grand écran télévisé, d'un lecteur de DVD, d'une minichaîne, de jeux de société, etc. Il est loisible aux élèves et aux accompagnateurs d'apporter DVD, CD, jeux...

Il est à noter que le Centre de la Paix-Dieu est situé à l'écart de grands sites urbains et qu'il est vivement conseillé d'organiser des activités sur place lors des trois soirées prévues.

Participation aux frais :

65 € par personne par séjour de 4 jours, incluant le logement et les repas. La facture sera envoyée à l'établissement scolaire. Tout personne inscrite et absente le premier jour des classes sera tenue de payer la somme de 65 €, sauf sur présentation d'un certificat médical.

**Encadrement : sous la responsabilité des enseignants qui accompagnent la classe.
Un règlement d'ordre intérieur est joint lors de l'inscription et doit nous être renvoyé signé avec la mention « lu et approuvé ».**

- Les repas :
 - le **petit déjeuner** est pris dans le restaurant de l'espace d'hébergement à partir de 8h ;
 - à **midi**, les élèves et accompagnateurs accueillis en internat recevront un repas chaud et accueillis en externat, les élèves prendront leurs sandwiches dans le restaurant de l'aile de l'abbesse. Si d'autres accompagnateurs viennent passer une journée sur le site, un repas chaud pour les internes leur sera servi au prix du plat du jour (5,5€) et un sandwich pour les externes pourra être réservé (3€) ;
 - le **soir**, un sandwich accompagné d'un potage sera servi à partir de 18h00 au restaurant de l'espace d'hébergement.

- Pour les quatre jours, les élèves doivent emporter :
 - **carte d'identité** et **carte SIS** (mutuelle) ou, à défaut, des vignettes
 - nécessaire de toilette (savon, brosse à cheveux, brosse à dent, dentifrice, soins)
 - linge de corps
 - essuies de bain
 - vêtement de pluie
 - vêtement de saison (les élèves ont des activités en extérieur)
 - vêtement de travail pour l'atelier (tablier ou vêtements de protection)
 - bonnes chaussures et bottes (pour l'extérieur)
 - médicaments pour les élèves qui suivent un traitement particulier
 - cadenas pour les armoires de rangement dans les chambres
 - un cahier ou un carnet
 - un plumier
 - argent de poche pour les boissons (distributeurs de canettes disponibles sur le site)

Il n'est pas nécessaire d'emporter ses draps, couettes, sac de couchage ou oreillers. Le tout est mis à la disposition des personnes hébergées.

4. Modalités pratiques du stage

A. Les classes d'éveil sont reprises dans la catégorie « activités extérieures » de la circulaire n°3269 du Ministère de la Communauté française du 06/09/2010 (classes de dépaysement organisées dans le cadre des programmes d'études secondaires).
Les formulaires se trouvent en annexe.

B. Arrivée le premier jour :

Directement au Centre de la Paix-Dieu impérativement pour 8h45.

Si la distance existant entre l'établissement scolaire et la Paix-Dieu le justifie, il est possible d'arriver la veille sur demande préalable adressée à Jean-François Marotta (Tél. : 085/410.376 ; Gsm : 0476/87.88.51 ; Fax : 085/410.380)

L'organisation du transport est à la charge de l'établissement scolaire.

Départ le dernier jour :

Prévu à 16h30 depuis la Paix-Dieu.

L'organisation du transport est à la charge de l'établissement scolaire.

Assurances :

L'établissement scolaire est tenu de signaler à son organisme de tutelle que la classe est en déplacement.

Complémentaire à l'assurance scolaire et aux interventions des mutuelles, le Centre de la Paix-Dieu est assuré pour le séjour des enfants sur le site.

Infirmierie :

Quatre boîtes de secours pour les premiers soins sont disponibles à la Paix-Dieu (Quartier des Hôtes et Aile de l'Abbesse). En cas de nécessité, une liste d'appel des médecins locaux sera disponible au secrétariat et dans l'hébergement.

Le Centre est situé à moins de cinq minutes en voiture des médecins localisés à Amay.

L'hôpital le plus proche est le CHRH de Huy (rue des Trois Ponts, 2 à 4500 Huy – Tél. : 085/27.21.11).

5. Programme pédagogique

IMPORTANT

Dans un esprit pédagogique, nous demandons aux accompagnateurs de ne pas communiquer ce programme aux élèves car tout le stage est basé sur une pédagogie de la découverte.

Les classes d'éveil : une découverte par l'action

Des objectifs pour le patrimoine

Il s'agit de favoriser auprès des jeunes :

1. une reconnaissance des métiers traditionnels du bâtiment et des professions liées à la conservation du patrimoine architectural, reconnus sous l'appellation « métiers du patrimoine »
2. une sensibilisation à la conservation du patrimoine bâti ainsi qu'une responsabilisation quant au rôle de chacun par rapport à son cadre de vie

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique basé sur une dynamique active s'articule autour de quatre axes :

1. l'approche transversale du sujet (mathématiques, français, histoire, géographie, géologie, ...) par l'utilisation de diverses techniques d'expression (orale et écrite, croquis, jeu de rôle, audiovisuel)
2. le développement de l'esprit critique :
 - incitation au questionnement
 - acquisition de discernement par rapport à un sujet
 - apprentissage d'autonomie dans une recherche personnelle
3. le développement de l'habileté par la pratique
4. l'incitation au contact avec les gens de métiers

Déroulement général

Les classes se déroulent pendant quatre journées. Chaque journée est divisée de manière égale en deux moments :

- l'atelier
- les actions-découvertes

La classe (maximum 25 élèves) est divisée en deux groupes qui suivent alternativement l'atelier et les actions-découvertes. A la mi-journée, le groupe qui a travaillé en atelier avec l'artisan le matin continue l'après-midi avec la formatrice pour les actions-découvertes et vice versa.

Au début du séjour, un temps est consacré à prendre contact avec le groupe et à élaborer les règles de vie tant avec les élèves qu'avec les accompagnateurs. En fin de séjour, une évaluation « à chaud » est demandée aux élèves pour leur permettre de s'exprimer et de se positionner par rapport à ce qu'ils ont vécu pendant ces quatre jours.

La formatrice – historienne de l'art agrégée

La formatrice joue un rôle de médiateur entre le groupe d'élèves, le patrimoine et les professionnels qui interviennent dans le bâtiment.

Elle accompagne les élèves dans leurs découvertes, les stimule, les aide à se poser des questions en leur permettant de trouver par eux-mêmes les réponses.

La formatrice veille à la dynamique de groupe, elle cherche à ce que chaque élève ait son espace d'expression. Elle veille aussi à initier les jeunes aux comportements et attitudes qui favorisent une meilleure conservation du patrimoine.

A la fois professionnelle du patrimoine et médiatrice, la formatrice est amenée occasionnellement, par le biais de certaines questions, à témoigner de son expérience personnelle dans le domaine de la restauration, mais ne se substitue à aucun moment aux professionnels présents sur le chantier. Le vocabulaire précis qu'elle utilise familiarise au fur et à mesure l'élève à une terminologie particulière. Sa connaissance de l'histoire de l'art l'amène, si l'occasion se présente, à sensibiliser les jeunes à l'art en mettant à sa disposition des techniques simples d'approche de celui-ci.

L'artisan – professionnel du secteur de la restauration

Il témoigne par sa pratique du métier qu'il maîtrise. La relation qui se crée tout au long des quatre jours d'atelier entre l'artisan et le jeune est essentielle pour un ancrage de l'expérience vécue à la Paix-Dieu. Pour atteindre l'objectif fixé, la vie en atelier impose des contraintes, de la discipline et des règles de fonctionnement, le respect des étapes.

Les enseignants

Les enseignants sont des partenaires essentiels dans le processus. Ils doivent **être motivés** et porter de l'intérêt à la formation dispensée sur le site. Ils jouent le rôle de « facilitateurs », d'intermédiaires entre le groupe qu'ils connaissent, l'artisan et la formatrice. Ils **participent aux activités et favorisent l'implication des élèves** au processus, comme support de l'artisan ou de la formatrice. **Leur engagement est primordial**. Ils encadrent et sont **responsables de leurs élèves** lors des moments de pause, pendant le repas de midi et dès la fin des activités proposées par le Centre.

Le suivi d'**un professeur** de référence pendant les **quatre journées** est **impératif** pour le bon déroulement des classes d'éveil. Nous comprenons parfaitement que cette demande puisse être parfois difficile à réaliser pour les professeurs qui doivent retourner donner cours à l'école notamment. Mais il est très important que **les accompagnateurs qui viennent rejoindre le groupe en cours de stage se renseignent sur les activités des jours précédents et s'impliquent** directement dans le stage. La participation des professeurs motive considérablement les élèves. Nous demandons aux professeurs d'être présents autant pour **maintenir la discipline** de la classe que pour la **participation active** au sein du groupe pendant les activités avec la formatrice et l'artisan.

Des ateliers grandeur nature

L'artisan propose la réalisation aboutie en atelier d'un chef d'œuvre qui, sur un cheminement de quatre demi-journées de travail, permet d'aborder différentes facettes de son métier. Il ne s'agit pas de faire « comme si » : les jeunes travaillent avec de vrais outils et de vrais matériaux.

Chaque classe d'éveil expérimente pendant son séjour une des cinq techniques sélectionnées : menuiserie, couverture, maçonnerie, taille de pierre ou peinture en décor. D'entrée de jeu, les jeunes sont responsabilisés vis-à-vis du matériel mis à leur disposition.

L'artisan qui assure un atelier est motivé par l'envie de partager la passion pour son métier avec les plus jeunes. Il applique les méthodes d'apprentissage qu'il juge les plus appropriées. C'est son témoignage tant pratique qu'humain qui est visé.

Des actions-découvertes multiples

Les actions-découvertes exploitent le lieu en cinq modules d'une demi-journée pour une approche globale du site, des bâtiments, du chantier et des professionnels impliqués dans sa réaffectation.

Tous les documents produits par les élèves dans le cadre des actions-découvertes seront remis aux professeurs et pourront servir de base à une exploitation en classe.

Jour 1 : exploration

L'objectif est de faire sentir et comprendre l'intelligence du lieu dans son épaisseur historique, en jouant sur les nombreux contrastes que propose le site, ainsi qu'en cherchant à interpréter les traces découvertes. Par sa découverte active du site, le jeune va travailler sur les observations en 2D et 3D.

Pour l'approche globale du site, le jeune s'interroge sur l'implantation, les relations et les fonctions des bâtiments.

Jour 2 : archéologie

Tout d'abord, pour l'approche des bâtiments, le jeune pratique une lecture des murs (archéologie du bâti), l'observation et le relevé des matériaux utilisés, la mise en œuvre de ces matériaux, l'identification des formes architecturales habituelles, exceptionnelles, disparues, inusitées.

Dans un deuxième temps, le jeune est amené à observer et à interpréter les traces depuis l'intérieur des bâtiments, et à tirer parti d'une approche des matériaux et de l'identification des diverses façons d'intervenir sur le bâtiment

Jour 3 : histoire

L'objectif de cette troisième journée est de faire ressentir et comprendre le lieu dans son actualité, de reconnaître les interventions actuelles sur les bâtiments, mais aussi d'ouvrir le débat sur des notions telles que « conservation » ou « intégration » selon la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte

de Venise, 1964). Enfin, découvrir la palette de professions impliquées dans un projet de réaffectation et développer la notion de « patrimoine ».

Dans un deuxième temps, le jeune conçoit et réalise une présentation de son expérience vécue sur le site (sorte de visite guidée ou interviews de professionnels présents sur le site) ; une manière intéressante de faire travailler les sens, de développer sa qualité de mémoire et de synthèse, de parfaire son travail en équipe.

Jour 4 : architecture

Pour synthétiser ses acquis et s'interroger sur l'ensemble des métiers liés à la restauration du patrimoine architectural, le jeune se met en projet. Il ébauche un véritable projet de réaffectation d'un bâtiment du site ou des abords (fonctionnalité, logistique, traitement des façades, matériaux de finition, etc.), projet dont il argumentera les choix en discutant avec un professionnel du secteur de la restauration du Centre.

Programme – horaire :

D'éventuels renseignements complémentaires relatifs à celui-ci peuvent être obtenus oralement en prenant contact avec la cellule pédagogique : Ingrid Boxus, Muriel De Potter et Florence Pirard (Tél. 085/410.355 ou 085/410.387).

Les documents sont à renvoyer à :

pour l'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française

Service général de l'enseignement secondaire ordinaire
Rue A. Lavallée, 1
1080 – BRUXELLES
Madame Biatour : 02/690.85.16

pour l'enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française

Service général des affaires pédagogiques et du pilotage du réseau d'enseignement
organisé par la Communauté française
Boulevard du Jardin Botanique, 20/22
1000 – BRUXELLES
Monsieur Frank Vanderbeken : 02/690.81.41

La circulaire n°3269 est accessible sur le site de la Communauté française:

http://www.adm.cfwb.be/index.php?m=doc_view&do_id=1392